

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°083/21

à

CONCORDIA BUSINESS SARL

Après avoir reçu le contrat du Marché N°024/CGPMP-MSP/COVID/FT/2020, conclu avec le Ministère de la Santé Publique, pour un montant total hors taxe de Dollars Américains cent cinq mille cinq cent cinquante-cinq, quarante-cinq centimes (USD 105 555,45) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/08/2021

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pasteur Jean-Pierre KAPUKU
Directeur Général
A.R.M.P

Directeur Général